



## Agriculture « Bio », Comment obtenir le label Bio Pasifika ?

L'agriculture biologique est clairement reconnaissable en Nouvelle-Calédonie par le logo BIO PASIFIKA. C'est le seul label qui certifie un produit « bio ». Attention toutefois à ne pas confondre avec BIOCALEDONIA, organe certificateur, qui est l'association portant la démarche de certification « bio ». Explications avec Thomas Carlen, président de l'association BIOCALEDONIA.

**A**ujourd'hui, une définition réglementaire du bio existe pour encadrer la démarche des producteurs et ne pas tromper le consommateur. « Il s'agit, avec le logo BioPasifika de répondre aux exigences de la société qui souhaite plus de rigueur sur les pratiques agricoles et le respect de l'environnement. C'est pour cela que le label existe » indique Thomas Carlen, président de l'association BioCalédonia depuis 2014, association territoriale.

### Un binôme comme fondement de la certification

La certification « bio » repose sur le principe du système participatif de garantie (SPG) qui permet un véritable échange d'expériences entre agriculteurs et consommateurs. Le SPG

fonctionne sur le principe de l'équilibre entre les producteurs et les non producteurs (consommateurs, associations). Le groupe local est constitué au minimum de trois producteurs et de deux consommateurs. « Les visites d'inspection du groupe local à chaque producteur sont annuelles. Elles sont effectuées par un binôme constitué d'un producteur et d'un consommateur. La première visite est menée lorsque le producteur s'engage dans la démarche, le plan de conversion de l'exploitation est alors défini. Après chaque visite le groupe local émet un bilan qui est communiqué au coordinateur du SPG afin d'enregistrer l'état d'avancement de chaque dossier » explique Thomas Carlen. « La participation et l'implication de tous les acteurs de la filière sont indispensables. C'est l'élément central du bon fonctionnement du SPG et c'est ce qui conditionne la dynamique du système » souligne le président de Biocalédonia.

### Rôle de l'association BioCalédonia

#### L'association a pour but de :

- gérer la procédure de certification des produits issus des exploitations des membres adhérents et la promotion du signe de qualité en tant qu'Organisme de Défense et de Gestion de l'Agriculture Biologique Océanienne,
- susciter la création de groupes locaux et de les fédérer,
- promouvoir le développement de l'agriculture biologique,

- rechercher et faire connaître les techniques et les pratiques culturelles en vue d'une amélioration biologique des terres et de leurs produits,
- établir des rapports concrets et directs entre professionnels (producteurs, éleveurs, apiculteurs, aquaculteurs, transformateurs) et consommateurs,
- informer les citoyens pour permettre à chacun de déterminer ses choix dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la santé

### Commercialisation des produits certifiés « bio »

L'Association Biocalédonia a pour but de certifier les produits par rapport à la Norme Océanienne d'Agriculture Biologique. Elle n'a pas vocation première à les distribuer. En revanche, dans le cadre de la Norme, il est impératif d'assurer une traçabilité du produit depuis le producteur jusqu'au consommateur. Dans cet objectif, le SPG incite les groupes locaux à organiser des marchés, portes ouvertes ou tout autre moyen de distribution qui —incite à la vente directe au consommateur. L'objectif premier est de rendre accessibles les produits biologiques à tous les consommateurs quel que soit leur niveau de revenu. Dans ce but, le prix fixé doit être le plus juste tant pour la rétribution du travail de l'agriculteur que pour le consommateur.



## Interview

**Thomas Carlen, président de l'association Biocalédonia**

### Où peut-on trouver des produits certifiés « bio » ?

Directement chez les producteurs certifiés, au marché de Port Moselle et dans les magasins bio de la place. Nous avons comme projet d'être présent sur les événementiels. Les producteurs certifiés s'organisent pour aller sur les marchés broussards, foires agricoles.

### • Quelle est votre vision sur l'avenir du « bio » en Nouvelle-Calédonie ?

Notre projet est de pouvoir augmenter les volumes de production pour que les produits « bio » soient accessibles au plus grand nombre et que cela ne reste pas une simple culture de niche. La Nouvelle-Calédonie est en avance car il existe ici une tradition de pratiques bio avec une culture de produits sains. Mais il y a du retard dans les réseaux et les interactions. Le virage à prendre c'est maintenant pour que l'agriculture bio soit perçue comme une agriculture innovante et d'avenir pour la Nouvelle-Calédonie.

### • Votre rêve pour le « bio »... ?

Notre rêve serait que l'on puisse aboutir à certifier pas uniquement une exploitation mais une tribu, voir une île. Comme c'est le cas par exemple à Fidji avec des îles certifiées « bio ».

### • Et le prochain temps fort « bio » ?

Sans aucun doute le séminaire bio à Houailou du 2 au 6 novembre 2015. C'est une première et c'est à Do Neva que cela se passera. Il s'agit du projet INTEGRE, programme de coopération régionale bio piloté par la Chambre d'agriculture et ses partenaires.

## Valeur de la norme Océanienne

La Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB), en tant que cahier des charges, a pour vocation d'être l'outil de base pour la création de systèmes de certification et de garantie des productions biologiques du Pacifique et donc de Nouvelle-Calédonie. Elle est reconnue par l'ensemble des États et Territoires du Pacifique ainsi que par la Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique (IFOAM). Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> norme de ce genre après le Règlement 2092/91 de l'Union Européenne et la norme Est-Africaine. Elle a ainsi la même valeur que les principaux cahiers des charges d'agriculture biologique dans le monde.

## Intrants homologués

Les intrants utilisés pour la culture, l'élevage et l'apiculture biologiques doivent être approuvés par le bureau sur conseil de la commission technique du POETCom qui fournit une liste des produits homologués et utilisables selon les critères suivants : Produits déjà certifiés selon certains cahiers des charges en agriculture biologique, ceux dont les matières actives ou composants sont autorisés par la NOAB, ceux dont les principes d'extraction des matières premières ne sont pas incompatibles avec la Norme, ceux homologués par le comité d'approbation des intrants du POETCom. Le producteur est responsable et doit s'engager à ne s'approvisionner que de produits homologués par BIOCALEDONIA.

## Les étapes pour l'obtention du label :

### 1. FAIRE UNE DEMANDE

Le producteur souhaitant certifier son exploitation doit en faire la demande à BioCalédonia.

### 2. INTEGRER UN GROUPE LOCAL

Le producteur doit alors intégrer un groupe local du SPG. Pour cela, il doit :

- Remplir la feuille d'engagement et s'acquitter des droits d'adhésion,
- Etablir le Plan de Gestion Initial de son exploitation.
- Fournir les documents suivants :
  - Historique des factures d'achats des intrants de l'exploitation,
  - Un cahier de cultures,
  - Les autorisations administratives qui sont nécessaires à son activité.

### 3. ETUDE DE LA DEMANDE

Le groupe local du SPG va alors :

- Organiser la visite d'inspection initiale.
- Tenir une réunion en présence du producteur et des inspecteurs et étudier la demande du producteur.
- Remplir un Plan d'actions correctives de l'exploitation qui devra être approuvé et signé par le producteur. Le Plan d'actions correctives regroupe les mesures que devra mettre en œuvre le producteur pour convertir ou améliorer son exploitation en vue d'une première certification, ou pour la reconduction de celle-ci.

### Groupements de producteurs

- Bio D'zil : 10 adhérents, dont 2 certifiés et 2 apiculteurs en phase de certification.
- Biocalédonia GL Lifou : 25 adhérents (producteurs, consommateurs, Maison de la Vanille).
- Bio laai : 10 adhérents dont 3 certifiés.
- Biocalédonia GL Ouvéa : 7 adhérents
- Bionode : 18 adhérents (tous certifiés)
- GAB NC (la LCA reviendra sur GAB NC)

## Qui peut intégrer BioCalédonia

- Tout agriculteur peut obtenir la certification de son exploitation dans la mesure où il respecte les règles de production de la NOAB et adhère à l'association BioCalédonia.
- Tout consommateur peut participer à la démarche à titre individuel.
- Tout transformateur de produits voulant faire porter la mention produit « bio » sur le produit fini, doit comme un producteur, faire une demande de certification.
- Tout grossiste ou coopérative qui achète des produits déjà certifiés selon la NOAB et les reconditionne.